

COMMUNE D'ERBRAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERBRAY

Par arrêté n° 092_2025 en date du 27 novembre 2025, le Maire de la Commune d'Erbray a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ce projet de Plan local d'urbanisme poursuit les objectifs suivants :

- Evolution du règlement (zonage et OAP) du PLU pour permettre la création d'un terrain de football synthétique et un accès pour les véhicules d'urgence.

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours, se déroulera :
du lundi 29 décembre 2025 à 09h00 jusqu'au lundi 12 janvier 2026 à 18h00

À cet effet, par décision en date du 13 novembre 2025, le Tribunal administratif de Nantes a désigné Monsieur Jacques CADRO, retraité de la Gendarmerie, en tant que commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une note de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, et le règlement graphique du Plan local d'urbanisme, ainsi que les avis des personnes publiques associées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

L'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie d'Erbray, du lundi 29 décembre 2025 au lundi 12 janvier 2026 de 09h00 à 18h00, soit **pendant les 15 jours consécutifs** de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique du (*Lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, sauf les jours fériés*), et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.erbray.fr rubrique « Urbanisme »

Les observations et propositions pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de ERBRAY, Monsieur le Commissaire Enquêteur – 6 place de la Mairie 44110 ERBRAY

Une adresse électronique spécialement dédiée sera ouverte à partir du lundi 29 décembre 2025 à 9H00 et accessible pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au lundi 12 janvier 2026 à 18H00 : enquetespubliques.erbray@orange.fr.

Nota : Seules les observations transmises pendant la durée de l'enquête publique, par voie électronique, par courrier ou consignées sur le registre dédié, seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Erbray pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

Lundi 29 décembre 2025, de 9H00 à 12H00 (début de l'enquête)
Jeudi 8 janvier 2026, de 14H00 à 18H00
Lundi 12 janvier 2026, de 14H00 à 18H00 (fermeture de l'enquête)

À l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le lundi 12 Janvier 2026 à 18h00, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, il dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remettra à Madame le Maire d'Erbray. Cette dernière pourra produire ses observations éventuelles sous forme d'un mémoire en réponse dans un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite son rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables. Le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire le dossier de l'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Erbray pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis et du rapport du commissaire enquêteur, est le conseil municipal d'Erbray.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet :

Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET, Maire de la commune d'Erbray,
6 place de la Mairie 44110 ERBRAY

Le Maire,
Isabelle DUFOURD BOUCHET